



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	22	24

L'an deux mille vingt et un, le quinze février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 05 février 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Dominique BENIGNI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI).

Absents : Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI.

Délibération : N°13-15-02-21

Objet : Budget 2021 - Ouverture de crédit avant le vote du Budget.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aux termes de l'article L. 1612-1, alinéa 3, du code général des collectivités territoriales, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'alinéa 6 de l'article précité précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et que le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de la commune dans les limites énoncées ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-13-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021

Investissement Dépense	Budget total Inscrit au BP 2020	Montant Autorisé (Max 25%)
Chapitre Budgétaire		
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	979 509 €	244 877 €
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	3 590 420 €	897 605 €

VU l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'au budget 2020, les crédits ouverts au budget primitif et par décisions modificatives pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 4 569 929 € ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'inscrire un montant d'anticipation au budget 2021 de 1 142 482 € afin d'engager, liquider ou mandater des dépenses d'équipement ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ACCEPTER d'inscrire un montant d'anticipation de 1 142 482 € au budget 2021 ;

D'AUTORISER l'inscription par anticipation des crédits suivants :

Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) : 244 877 €

Ch. - 21 Immobilisations corporelles : 897 605 €

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

RÉSULTAT DU VOTE :

24 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

3 ABSTENTIONS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210217-13-15-02-21-DE
Date de télétransmission : 17/02/2021
Date de réception préfecture : 17/02/2021